

L'Anse-Saint-Jean, le 8 septembre 2025.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 8 septembre 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :	Monsieur Richard Perron
	Monsieur Michel Boudreault
	Monsieur Carl Brassard
	Monsieur Yvan Côté
	Monsieur Daniel Boudreault
	Monsieur Daniel Corbeil
	Monsieur Claude Bouchard

260-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur Richard, Perron, déclare la séance ouverte.

261-2025

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 à 19 h 00.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d'août 2025.

5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

- 5.1 Aucun

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 6.1 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada.

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Dépôt de la liste des dépenses engagées par la directrice générale.
- 7.2 Adoption du règlement numéro 25-444 sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 10-272 et le règlement numéro 12-285.
- 7.3 Autorisation d'un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 25-442 auprès de la Caisse Desjardins la Baie-Bas-Saguenay.
- 7.4 Avance de paiement au Développement Immobilier Le Croissant inc. – projet d'assainissement des eaux usées, secteur Mont-Édouard (DA-U1 et DA-G1).
- 7.5 Acceptation des factures du Camping de L'Anse pour les dépenses reliées à l'incendie du bloc sanitaire de la piscine.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Autorisation d'un branchement d'aqueduc pour la nouvelle usine des eaux usées du Mont-Édouard.
- 8.2 Achat d'un camion pour les travaux publics.
- 8.3 Partage des équipements Bas-Saguenay – Perception des frais administratifs et approbation des acquisitions.
- 8.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 25-445 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger le règlement numéro 23-410.
- 8.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 25-446 règlement omnibus municipal relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique applicable aux municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 8.6 Octroi de mandat à Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. – Services professionnels en hydrogéologie pour le forage et la construction du nouveau puits de captage d'eau souterraine P-2B.
- 8.7 Octroi de mandat à Les Maîtres d'Œuvre architectes – Services professionnels en architecture pour la relocalisation des bureaux administratifs et de la bibliothèque municipale.

9. URBANISME

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. VARIA

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

262-2025

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2025 À 19 H 00.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 à 19 h 00.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025 à 19 h 00.

263-2025

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'AOÛT 2025

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2025 au montant de 385 441.39\$ et des paiements directs au montant de 677.11\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

264-2025

CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU
GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaissance les compétences des gouvernements locaux ;

Que le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gérées par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
 - o mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
 - o minister-ministre@infc.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
 - o premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
 - o ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - o info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - o info@fcm.ca

265-2025
DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONFORMÉMENT à l'article 10.3 du règlement 21-388 sur la gestion contractuelle, la directrice générale doit déposer une liste des contrats accordés de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a conclu les contrats suivants, chacun étant inférieur à 25 000 \$:

Entreprise	Raison	Montant
Ambioner.	Réévaluation des besoins du CPE	3 250 \$ plus te

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil prenne acte du dépôt de la liste des contrats de moins de 25 000.00 \$.

266-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-444 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-272 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-285.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà adopté un règlement sur le traitement des élus, soit le règlement numéro 10-272 en date du 1er mars 2010, et qu'elle l'a modifié par le règlement numéro 12-285 adopté le 5 mars 2012;

ATTENDU QUE le conseil souhaite actualiser sa réglementation sur le traitement des élus municipaux et le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 11 août 2025 par le conseiller, Monsieur Daniel Boudreault, lequel a également présenté lors de cette même séance le projet de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) le (date) ;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 25-444, intitulé « Règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements numéros. 10-272 et 12-285 »

267-2025

AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 25-442 AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS LA BAIE-BAS-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 25-442 décrétant des dépenses en immobilisations ainsi qu'un emprunt de 500 000 \$ pour la réfection et l'aménagement de bâtiments, d'infrastructures, du réseau routier et des parcs, ainsi que pour l'acquisition d'équipements et de machinerie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé ce règlement d'emprunt en date du 5 juin 2025;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, dans l'attente du financement permanent relatif au règlement d'emprunt numéro 25-442, la Municipalité procède à un emprunt temporaire d'un montant de 500 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de La Baie – Bas-Saguenay.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cet emprunt.

268-2025

AVANCE DE PAIEMENT AU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LE CROISSANT INC. – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, SECTEUR MONT-ÉDOUARD (DA-U1 ET DA-G1).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a entrepris le projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur Mont-Édouard;

ONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient un protocole d'entente avec Développement Immobilier Le Croissant inc. pour la réalisation des travaux liés à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux et engagements financiers doivent être réalisés dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une avance de paiement afin d'assurer la continuité des démarches et le respect des échéanciers;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une avance de paiement au montant de 613 961.84 \$ dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées – secteur Mont-Édouard (DA-U1 et DA-G1) au Développement Immobilier Le Croissant inc.

Que cette avance soit imputée au règlement d'emprunt numéro 23-409;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer tout paiement requis conformément à la présente résolution.

269-2025
ACCEPTATION DES FACTURES DU CAMPING DE L'ANSE POUR LES DÉPENSES RELIÉES À L'INCENDIE DU BLOC SANITAIRE DE LA PISCINE.

CONSIDÉRANT QU'UN incendie est survenu le 12 juin 2025, détruisant le bloc sanitaire de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures du camping appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver les dépenses encourues pour la réparation ou le remplacement des installations touchées;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses seront entièrement couvertes par les assurances;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes, pour un montant de 4 575.63 \$ taxes incluses :

Nom de l'entreprise	Montant	Description
Cloturex	218.91 \$	Location de clôture incendie
Claude Pedneault	4 356.72	Achat de machine à pression.

270-2025
AUTORISATION D'UN BRANCHEMENT D'AQUEDUC POUR LA NOUVELLE USINE DES EAUX USÉES DU MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean prévoit la construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées au Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à un branchement sur son propre réseau d'aqueduc afin d'alimenter cette future installation;

CONSIDÉRANT QUE le branchement prévu doit être autorisé afin d'assurer la conformité des projets municipaux en matière d'eau potable et d'eaux usées, et qu'aucune consommation d'eau n'est anticipée avant la mise en service des nouvelles installations;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à procéder au branchement de son réseau d'aqueduc en vue de l'alimentation de la nouvelle usine de traitement des eaux usées du Mont-Édouard;

De préciser que ce branchement ne sera pas mis en service avant la mise à jour des projets municipaux en eau potable et en eaux usées, et qu'aucune consommation d'eau n'est prévue d'ici là.

271-2025

ACHAT D'UN CAMION POUR LES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT qu'un des camions à la disposition du Service des travaux publics a atteint la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer ce camion afin d'assurer la continuité des opérations du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues démontre que le véhicule Chevrolet Silverado convient aux besoins du service et constitue la soumission la moins coûteuse;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition d'un camion Chevrolet Silverado pour le Service des travaux publics au montant de 70 742 \$;

d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les documents inhérents à l'acquisition de ce véhicule;

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 25-442.

272-2025

PARTAGE DES ÉQUIPEMENTS BAS-SAGUENAY – PERCEPTION DES FRAIS ADMINISTRATIFS ET APPROBATIONS DES ACQUISITIONS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean détient des équipements pouvant être ajoutés au partage des ressources pour une valeur de 28 885,26 \$, incluant 50 % de la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités participantes souhaitent faire l'acquisition d'une licence annuelle en ligne au coût de 300 \$, permettant un accès commun à la collection des normes du MTQ, notamment pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipements ont été proposés pour une acquisition conjointe, représentant un coût total de 32 906,89 \$, incluant 50 % de la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité contribue annuellement à un compte commun destiné à l'entretien, la réparation et l'acquisition des équipements partagés, selon les priorités définies collectivement, avec une contribution annuelle d'environ 15 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde accumulé par les trois municipalités en date de décembre 2024 s'élève à 61 125,65 \$ et que les investissements proposés pour l'année 2025 totalisent 61 792,16 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean héberge et gère une partie importante des équipements, ce qui implique du temps de coordination, des suivis administratifs, de l'entretien et de l'utilisation d'espace;

CONSIDÉRANT QU'un frais administratif annuel de 1 500 \$ par municipalité participante est prévu pour soutenir cette gestion et sera perçu par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses liées à l'acquisition de nouveaux équipements pour le partage des ressources entre les trois municipalités ;

D'autoriser l'acquisition d'une licence annuelle permettant un accès commun à la collection des normes du MTQ ;

D'autoriser l'acquisition conjointe des nouveaux équipements pour un montant total de 32 906,89 \$ incluant la TVQ;

De percevoir les frais administratifs annuels de 1 500 \$ par municipalité participante pour l'hébergement et la gestion des équipements par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

273-2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-445 AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN PENDANT L'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC (CHEMINS DE TOLÉRANCE) ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-410.

Avis de motion est donné par Monsieur Daniel Corbeil qu'à une assemblée ultérieure, le règlement numéro 25-445 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger le règlement numéro 23-410, sera adopté.

Dépôt et présentation, en séance tenante, du projet de règlement numéro 25-445 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger le règlement numéro 23-410, par Monsieur Daniel Corbeil, conseiller.

274-2025

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-446 RÈGLEMENT OMNIBUS MUNICIPAL RELATIF À LA PAIX, L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE APPLICABLE AUX MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté qu'à une assemblée ultérieure, le règlement numéro 25-446 règlement omnibus municipal relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique applicable aux municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay sera adopté.

Dépôt et présentation, en séance tenante, du projet de règlement numéro 25-446 règlement omnibus municipal relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique applicable aux municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay, par Monsieur Yvan Côté, conseiller.

275-2025

OCTROI DE MANDAT À EXPERTS-CONSEILS AQUATER-EAU INC. – SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROGÉOLOGIE POUR LE FORAGE ET LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU Puits DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE P-2B.

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est alimenté par les puits de captage P-1 et P-2, lesquels ont été forés et aménagés entre 2001 et 2003;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nettoyage et de réhabilitation ont été réalisés en octobre 2024 sur les deux puits de captage par la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc.;

CONSIDÉRANT QUE malgré ces travaux, le rendement initial n'a pas pu être rétabli, et que la performance actuelle du puits P-2 est réduite de façon importante, ce qui entraîne des risques pour l'approvisionnement en eau potable de la municipalité advenant une défaillance du puits P-1;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la continuité du mandat et dans un souci d'efficacité, il est opportun de confier à la même firme la réalisation des travaux de forage et de construction du nouveau puits P-2B;

CONSIDÉRANT QUE la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. a présenté une offre de services professionnels datée d'août 2025, au coût estimé de 94 280 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de services professionnels à la firme Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. pour le forage et la construction du nouveau puits P-2B, tel que décrit dans l'offre de service ATE-25435-01, au coût estimé de 94 280 \$ (taxes en sus);

De reconnaître la continuité du mandat confié à cette firme, celle-ci ayant déjà procédé au nettoyage et à la réhabilitation des puits municipaux;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation du présent mandat.

276-2025

OCTROI DE MANDAT À LA COMPAGNIE LES MAÎTRES D'ŒUVRE ARCHITECTES – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RELOCALISATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite transférer ses bureaux administratifs et sa bibliothèque municipale dans l'immeuble de la Caisse Desjardins situé au 243, rue Saint-Jean-Baptiste, incluant un réaménagement complet et potentiellement une extension du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit faire une demande de subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour soutenir ce projet, et que ce programme exige la fourniture préalable de certains documents nécessaires au dépôt de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'invitations et a reçu quatre propositions de soumissionnaires pour la réalisation des services professionnels requis;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Les Maîtres d'Œuvre architectes, dont l'offre répond aux besoins et exigences de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour l'étape 1 sont forfaitaires et s'élèvent à 17 500 \$ excluant les taxes applicables, et que les honoraires pour l'étape 2 seront évalués ultérieurement en fonction de l'envergure finale du projet;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture à la firme Les Maîtres d'Œuvre architectes, pour l'accompagnement de la Municipalité dans le cadre du projet de relocalisation des bureaux administratifs et de la bibliothèque municipale, pour un montant forfaitaire de 17 500 \$ (taxes en sus).

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce mandat.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe que le contournement de la piste cyclable situé sur le chemin Saint-Thomas est maintenant complété. Il invite la population à faire preuve de prudence lors du passage de la niveleuse sur ce chemin.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron revient sur les événements récents survenus dans la municipalité. Il débute avec l'International Périphérique, qui s'est tenu les 15, 16 et 17 août derniers. Nous avons également eu l'Ultra Trail Fjord, qui s'est déroulé les 10 et 11 août derniers. L'activité a attiré plus de 1 300 participants. Enfin, le dernier événement tenu fut le Festival des Fours à pain, qui en était à sa 7^e édition cette année et qui s'est déroulé les 29, 30 août et 1^{er} septembre. Il s'agissait de la première édition organisée par Promotion et développement L'Anse-Saint-Jean, qui assurera dorénavant la relève pour les prochaines années.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

277-2025

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 29.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».